



Règlement de la course nature des Terre-neuvas 2018 – Saint-Suliac (35430)

1 – Epreuve

Course nature d'environ 13,8 km en partie sur des voies ouvertes à la circulation, chemins, grève et sentiers côtiers en milieu naturel.

16 septembre 2018 - 10 h 00 – Temps limite : 2 h

Départ /Arrivée : quai de Rance – 35430 Saint-Suliac

Inscription/dossards : Maison de la Rance - parking/douches : camping municipal Saint-Suliac

2 – Organisateur

Association Les Foulées Suliçaises – 35430 Saint-Suliac

e-mail : lesfouleessuliçaises@gmail.com

3 – Conditions de participation

Epreuve ouverte aux hommes et femmes licenciés ou non licenciés (limitée à 500 participants)

- cadets, juniors, espoirs, seniors, masters.
- Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

Inscriptions

- **Inscriptions par e-mail ou courrier** : bulletin à envoyer à lesfouleessuliçaises@gmail.com ou Marie-Hélène Coquoin – 1 chemin du Tram – 35430 Saint-Suliac - **avant le 13 septembre 2018**, accompagné d'une copie recto/verso de la licence, ou du certificat médical de non contre-indication, et d'un chèque de 11 € à l'ordre des Foulées Suliçaises (courrier).
- **Inscriptions en ligne jusqu'au 15 septembre 2018 – 15 h** : <http://www.klikego.com>
- **Inscriptions sur place le 16 septembre 2018 de 8 à 9 h 30 : 12 €**
- **Pour tous renseignements : 07 72 06 95 26 – pas d'engagement par téléphone.**

Clôture des inscriptions dès le nombre de 500 participants atteint.

Retrait des dossards

A partir de 8 h le jour de la course sur présentation d'une pièce d'identité et :

- Présentation licence FFA : Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé Running ou Pass' J'aime courir » en cours de validité à la date de la compétition ;
- Fourniture copie recto/verso licence compétition FF course d'orientation, FF pentathlon moderne ou FF Triathlon en cours de validité à la date de la compétition ;
- Fourniture copie recto/verso licence de la fédération agréée avec mention de la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition ;
- Autres licenciés, et non licenciés : fourniture photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition, datant de moins d'un an ;

Coureurs étrangers : certificat médical **rédigé en langue française** de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition.

4 – Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.



5 - Assurances

Conformément à la loi, l'organisation a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile, celle des participants et celle de toute personne nommément désignée qui prête son concours à l'organisation de la manifestation.

Il est rappelé aux participants l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (L.321-4 du code du sport).

6 – Règles sportives

- Points de ravitaillement ou rafraichissement : km 4 - km 7 – km 11 - arrivée.
- Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone est interdite.
- Aucun suiveur n'est accepté.
- Le temps maximum alloué pour la course est de 2 h. Passés ces délais, les concurrents sont considérés hors-course, et sont sous leur seule responsabilité.

7 – Classements et Récompenses

Classements

- Scratch H et F
- Catégories M et F (cadets, juniors, espoirs, seniors, masters (H et F de 1 à 5))

Récompenses (non cumul)

- Scratch (3 premiers) H et F
- 1^{er} de chaque catégorie H et F (cadets, juniors, espoirs, seniors, masters 1 à 5)

Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet d'inscription.

Conformément à la loi dite « informatique et libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en s'adressant à l'organisateur.

8 – Sécurité

- Parcours protégé par des signaleurs (voies ouvertes à la circulation) et des jalonneurs ;
- Service médical assuré par un médecin et des secouristes avec le concours de l'antenne SNSM de St-Suliac sur la Rance.

9 – Protection de l'environnement

Compte tenu de l'environnement 100 % nature, il est strictement interdit de jeter emballages ou déchets, hors zone de ravitaillement sous peine d'exclusion de la course.

10 - Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

11 - Code de bonne conduite

L'inscription à cette épreuve implique l'acceptation des termes du présent règlement et de toutes ses clauses.

Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à veiller à ce que son dossard, placé sur le torse, soit entièrement lisible lors de la course.